

Avis du Conseil supérieur de l'éducation sur les formations universitaires aux cycles supérieurs

Québec, le 19 octobre 2010 — Le Conseil supérieur de l'éducation rend public aujourd'hui un avis intitulé *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs*. Conscient des pressions qui accompagnent l'avènement de la société du savoir, le Conseil se préoccupe dans cet avis de la position concurrentielle du Québec sur la scène internationale au regard des plus hauts niveaux de scolarisation, c'est-à-dire de la maîtrise, du doctorat, du stage postdoctoral et des programmes menant à des attestations, des certificats et des diplômes de 2^e ou 3^e cycle. La remarquable expansion des formations aux cycles supérieurs qu'a récemment connue le Québec justifiait, selon le Conseil, une telle attention.

Pour le Conseil, l'évolution des formations aux cycles supérieurs au Québec résulte des efforts collectifs menés pour rehausser la scolarisation de la population et pour répondre aux besoins des personnes et de la société. Les universités québécoises font preuve de dynamisme à cet égard et les formations qu'elles offrent aux cycles supérieurs entraînent de précieuses retombées dans toutes les sphères d'activités, qu'elles soient sociales, économiques, scientifiques ou culturelles.

À la lumière de ses travaux, le Conseil constate que les formations québécoises aux cycles supérieurs comportent des spécificités par rapport à d'autres systèmes universitaires. Or le Conseil estime que ces formations proposent des réponses adaptées aux besoins individuels et collectifs, en plus d'être ancrées dans l'histoire et dans la culture québécoise. En conséquence, il insiste sur l'importance pour le Québec de promouvoir ses formations aux cycles supérieurs, avec leurs spécificités propres et dans toute leur diversité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Cette promotion lui apparaît nécessaire pour poursuivre le rehaussement de la scolarisation, pour soutenir la mobilité des personnes formées dans les universités québécoises et pour accroître l'attractivité de ces dernières sur la scène internationale.

De plus, le Conseil propose aux différents acteurs concernés l'actualisation de certaines pratiques en vue d'assurer la vitalité et le développement des formations québécoises aux cycles supérieurs. Au nombre des recommandations qu'il formule, on relève les suivantes.

- Le Conseil recommande aux universités de favoriser le passage accéléré de la maîtrise au doctorat, particulièrement dans le cas d'étudiants de maîtrise qui manifestent des acquis significatifs en recherche. Une telle pratique paraît opportune considérant l'élargissement de l'offre de programmes au doctorat, les données relatives à la durée des études à la maîtrise et les besoins en matière de rehaussement de la scolarisation.
- Convaincu de la contribution des stagiaires postdoctoraux à l'effort national de recherche, le Conseil est soucieux de la mise en place de conditions favorables à leur recrutement et à leur accueil au sein des universités québécoises. C'est pourquoi le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de considérer pleinement le stage postdoctoral comme une formation de spécialisation en recherche. Il lui recommande également, en collaboration avec les universités, de revoir la définition du stage postdoctoral de manière à assurer l'admissibilité de tous les candidats de qualité.
- L'expansion récente des programmes menant à des attestations, des certificats et des diplômes au 2^e cycle témoigne pour le Conseil de l'intérêt qu'ils représentent pour les individus et la société. Considérant le fait que leur création est parfois le lieu de tensions entre les universités et

les demandeurs de formation, le Conseil recommande aux universités de s'assurer de l'existence de balises claires entourant l'élaboration de ces programmes, comme c'est le cas pour les programmes menant à un grade.

- Le Conseil signale l'importance de données permettant de suivre l'évolution des formations aux cycles supérieurs et de s'assurer de leur pertinence au regard des besoins des individus et de la société. C'est pourquoi il invite le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à veiller à la préparation périodique d'études auprès des étudiants aux cycles supérieurs, en particulier pour mieux comprendre le phénomène de la persévérance au doctorat et pour mieux connaître les étudiants inscrits à des programmes menant à des attestations, des certificats et des diplômes de cycles supérieurs.
- Enfin, le Conseil rappelle que les situations financières précaires des étudiants sont susceptibles d'entraîner un allongement de la formation, voire son abandon. Il note qu'une majorité d'étudiants méritants sont privés des bourses d'excellence consenties par les organismes subventionnaires. C'est la raison pour laquelle le Conseil recommande l'accroissement du nombre de bourses d'excellence et l'indexation de leur montant, et ce, dans tous les domaines disciplinaires.

La réflexion du Conseil supérieur de l'éducation est le fruit de délibérations entre les membres bénévoles de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation.

Le Conseil a confié à sa Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires le mandat de produire un projet d'avis sur les formations aux cycles supérieurs.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est constitué de vingt-deux membres, nommés par le gouvernement, et issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Le Conseil a été institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement global de l'éducation à moyen et à long terme. Il a pour fonction de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'éducation.

L'avis du Conseil ainsi qu'un document sommaire sont accessibles sur le site Internet du Conseil à l'adresse <http://www.cse.gouv.qc.ca>.

— 30 —

Source : Claude Painchaud
Directeur de l'administration et des communications
Conseil supérieur de l'éducation

Information : Johanne Méthot
Responsable des communications
418 643-8253 (bureau)
418 571-1359 (cellulaire)